

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-03-043

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES SUR LE SECTEUR SUD - S18PF027 / TITULAIRE PAPREC / AVENANT N°3

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ – Serge BERNET
Julien GOURRAUD – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD
Emmanuel JOBIN

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Jean-Luc DUGUY (excusé) – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE – Patrick BOUSSATON
François VENDITTOZZI (excusé)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Vendredi 13 septembre 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Vendredi 13 septembre 2024

Publication (affichage) ou notification du :

Mardi 24 septembre 2024



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le CCAG – Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au titulaire PAPREC le 06 février 2019 pour un démarrage des prestations au 1^{er} mars suivant pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant que le marché arrive à échéance le 28 février 2025,

Considérant que le montant global estimatif indiqué dans l'acte d'engagement est calculé sur des tonnages non exhaustifs, hors prestations ponctuelles déclenchées et hors révision de prix,

Considérant l'avenant n°1 notifié au titulaire le 28 décembre 2021 relatif à la mise en place de conteneurs gros volumes,

Considérant l'avenant n°2 notifié au titulaire le 26 décembre 2022 relatif au changement de fréquence de la formule de révision,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 23 septembre 2024,

Considérant le projet d'avenant ci-joint et préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°3,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec PAPREC, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
19 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec PAPREC,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2024

Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie DESCAMPS

ANNE-SOPHIE DESCAMPS
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

*COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE SUD
S 18 PF 027*

AVENANT N°3

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 23 septembre 2024 (délibération n° CS 2024-03-043),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 23 septembre 2024

Et,

PAPREC FRANCE

Siret n°317 428 233 00611,

Dont le siège social est à PARIS (75008) – 7, rue du Docteur Lancereaux,

Représentée par Christophe MALLEVAYS, agissant en qualité de Directeur Département Collectivités,

Désignée ci-après « PAPREC »



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



PRÉAMBULE

Le marché « collecte et transport des déchets ménagers et recyclables sur le territoire sud – S18PF027 » a été notifié le 06 février 2019 au titulaire PAPREC FRANCE pour une durée de 4 ans à compter du 1er mars suivant avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

Le marché arrive à échéance au 28 février 2025 et le montant global estimatif indiqué dans l'acte d'engagement ne permet pas de terminer le marché. En effet, les tonnages indiqués sont non exhaustifs et le calcul de la révision de prix et les prestations ponctuelles n'étaient pas prise en compte.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- ↳ D'intégrer la révision de prix désormais trimestrielle ainsi que les prestations ponctuelles déclenchées non prévisibles au démarrage du marché comme indiqué dans les pièces contractuelles du marché.

Article 2 : Économie du marché

Montant global estimatif du marché : 4 200 264,00 € HT
(hors prestations ponctuelles déclenchées)

Montant prévisionnel jusqu'au 28 février 2025 : 335 752,10 € HT
(67 150,42 € HT x 5 mois restants)

Soit une augmentation de : **+ 7,99 %**

RÉCAPITULATIF DES AVENANTS :

	Montant estimatif en € H.T.	Augmentation / diminution
Avenant n°1	-	-
Avenant n°2	-	-
Avenant n°3	335 752,10 €	+7,99 %
TOTAL ESTIMATIF GLOBAL	335 752,10 €	+7,99 %

Article 3 : Autres clauses

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte Cyclad,
Le Président,
Jean GORIOUX

PAPREC France,
Le Directeur du Département Collectivités,
Christophe MALLEVAYS

